

15ème législature

Question N° : 41540	De M. Marc Le Fur (Les Républicains - Côtes-d'Armor)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique > énergie et carburants	Tête d'analyse > Contrôles effectués sur les éoliennes	Analyse > Contrôles effectués sur les éoliennes.
Question publiée au JO le : 05/10/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Marc Le Fur interroge Mme la ministre de la transition écologique sur les modalités de contrôles des éoliennes tant à leur sortie d'usine et donc avant leur mise en service que durant leur période de fonctionnement. Ces derniers mois plusieurs accidents, le plus souvent dus à des chutes de pâles, ont été relevés. Ce fut notamment le cas sur l'une des éoliennes du parc éolien de la Ferrière sur la commune de Plémet en juin 2020. Au terme de l'enquête, il s'est avéré que l'accident, qui heureusement n'a fait aucune victime, résultait d'un défaut de fabrication. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir préciser et détailler les différents contrôles qui sont effectués sur les composants des éoliennes tant *a priori* lorsqu'ils sortent de l'usine qu'*a posteriori* lorsque les éoliennes sont installées. Il lui demande par ailleurs d'indiquer les règles qui s'appliquent quant à l'arrêt voire au démantèlement des parcs concernés par de tels accidents.